

Paris, le 15 juin 2017

Madame Régine ENGSTRÖM,  
Secrétaire générale des MTES/MCT

Grande Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex

**Nos Ref** :LJ/JH/17118

**Objet** : concertation sur la mobilité/respect des instances et de la représentativité des organisations syndicales

Madame la Secrétaire générale,

Par courrier en date du 12 mai dernier, en réponse à notre courrier du 11 mai 2017, vous contestez notre analyse et vous refusez de présenter les sujets cités en objet dans le cadre des CAP de corps, sous prétexte que « *les CAP ont pour objet d'examiner les situations individuelles et non des sujets plus généraux ... qui concernent tous les corps et ne peuvent pas être évoqués lors de CAP «mono corps»* »

Nous souhaitons rappeler que les CAP sont effectivement « mono corps », vu que ce sont des CAP de corps : « *Une CAP est créée pour chaque corps de fonctionnaires* ».

Nous rappelons également le rôle des CAP : *Les CAP sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur les effectifs de l'administration concernée (détachement entrant, accueil en disponibilité, mise en PNA sortante), et sur la carrière de l'agent (titularisation, mobilité, avancement de grade ou promotion de corps, recours en évaluation).*

Un des sujets abordés lors de la réunion d'information du 15 mai était : « *publication d'une liste unique des postes de catégories B en lieu et place des 2 listes actuellement de B et de B+, dès le cycle 2018-3* ».

Pour Force Ouvrière, publier une liste commune B et B+ en lieu et place de 2 listes distinctes B et B+ (jamais concertée à quelque niveau que ce soit), remet totalement en cause la carrière individuelle des agents de catégorie B lors des mobilités. En effet, cette liste unique ne permet plus le déroulement de carrière sur deux niveaux de la catégorie. Ceci engendre une perte de reconnaissance individuelle, qui est un critère dans le cadre de la requalification en catégorie A au travers de la liste d'aptitude. Cette disposition mettrait en place une inégalité de traitement individuelle au regard du poste occupé.

C'est ce que Force Ouvrière a porté lors des CAP mobilités des TSDD des 16 et 17 mai et des SACDD des 17 et 18 mai. Nous avons insisté pour que les instances représentatives du personnel (IRP) soient consultées et c'est dans ce sens que nous l'avons inscrit au débat. Nous avons réaffirmé que quelles que soient les modalités, elles devaient faire débat au sein de la CAP. Sa présidente s'est engagée à nous les présenter lors de la prochaine réunion.

Force Ouvrière réaffirme son opposition à la liste commune B et B+, quel que soit le corps de catégorie B, et demande que les CAP de corps soient respectées dans leurs prérogatives. Ce qui ne s'oppose pas à la prise en compte de certaines particularités, comme celle des postes de TSDD à spécialité « affaires maritimes », pour lesquelles une double publication est nécessaire.

Force ouvrière s'oppose à toute gestion catégorielle des corps qui s'apparenterait à un cadre d'emploi ou à une gestion de type CIGEM, que vous qualifiez de « *sujets généraux et prospectifs ... qui concernent tous les corps* ».

Par ailleurs, nous prenons acte que l'administration n'a pas souhaité honorer son engagement de présenter la liste des postes supprimés par le biais de la liste additive dans les CAP concernées. Un engagement pourtant pris, suite aux demandes de Force Ouvrière, pour apporter plus de transparence afin d'éclairer les travaux des CAP, dans le contexte du bouleversement lié à la mise en place du nouveau système, suite à votre décision de supprimer un cycle de mobilité.

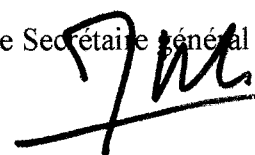
Enfin, nous vous renouvelons toutes nos réserves sur l'efficacité d'un cycle intermédiaire pour les postes d'encadrement supérieur, dont nous notons qu'une nouvelle session aura été lancée avant toute conclusion partagée sur le bilan de l'expérimentation, et vous rappelons que nous combattons par tous les moyens cette dérive vers une gestion au fil de l'eau des mobilités de l'encadrement supérieur, qui tenterait de contourner les instances paritaires de concertation.

Forts du constat très nettement négatif des impacts de la suppression d'un cycle de mobilité et des chantiers connexes que vous avez décidés d'initier, nous revendiquons le retour à un véritable 3e cycle de mobilité pour toutes les catégories, seul garant d'une gestion équitable et transparente des mobilités, dans le respect de nos instances nationales et dans l'intérêt des services.

Enfin, en dépit des éléments de réponse que vous avez bien voulu nous apporter quant au format de la réunion du 15 mai dernier, nous vous confirmons que celui-ci reste contestable à l'aune de l'instruction du gouvernement sur le dialogue social de juin 2015. Nous ne manquons donc pas de le contester à nouveau ici, dans le cadre de l'organisation par vos services d'une réunion d'« Échange sur l'opportunité de mettre en place une mobilité au fil de l'eau pour certains postes d'encadrement supérieur » le 23 juin prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général



Jean HEDOU